

AFFAIRE N° 6 - Demande de subvention du Fonds d'Aménagement Urbain pour la Zone Artisanale de Sainte-Clotilde.

Engagement de la Municipalité de prendre en charge la différence entre le coût de l'opération et le montant de la subvention.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Une subvention a été demandée au Fonds d'Aménagement Urbain en vue de couvrir, au titre du chapitre 65/40 "Zones d'Activités", 35 % du déficit propre à la réalisation de la Zone Artisanale de Sainte-Clotilde sur les terrains libérés par la résorption de l'habitat insalubre.

Au dossier constitué par la SEDRE doit être jointe une délibération du Conseil Municipal comportant l'engagement de la Municipalité de prendre en charge la différence entre le coût de l'opération et le montant de la subvention de l'Etat.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir confirmer la position déjà prise à ce sujet.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Dr BOYER - Dans cette question, deux points ont à mes yeux autant d'importance :

- 1) La résorption de l'habitat insalubre : nous avons réussi à déloger la ruelle Papan-gue et c'est une très bonne chose pour les habitants.
- 2) L'artisanat : c'est une excellente chose que d'avoir créé un secteur artisanal dans la Ville de Saint-Denis. Cependant, dans cette affaire, l'artisanat a été favorisé. Mais nous allons encore payer 1 200 000 Frs.

LE MAIRE - C'est le déficit de l'opération. Sur 1 000 000 F, 600 000 F ont déjà été payés. Il restera 400 000 F sur lequel 35 % sera versé par le F.A.U.

Dr BOYER - Donc il nous restera 300 000 F environ. Finalement, je voulais vous dire que c'est une très bonne chose d'avoir lancé cette zone artisanale mais que peut-être ces artisans auraient dû faire un petit effort supplémentaire.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à

L'UNANIMITE

Un, St Denis le 14. 11. 79

Pour le Préfet, le Secrétaire Général Signé : Patrice HAGNIER

Pour copie certifiée conforme. Pour le Préfet le chef
du Bureau Délégué Signé : Jacques LACOSTE